

TROPLONG Raymond-Théodore

I. ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Date: 8 octobre 1795.

Lieu: Saint-Gaudens (Haute Garonne).

MORT :

Date: 2 mars 1869¹.

Lieu: Paris (Seine).

TITRE NOBILIAIRE / DECORATIONS :

Le 23 novembre 1833, Troplong fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, officier le 13 septembre 1842, et commandeur de ce même ordre le 31 octobre 1849. Troplong fut également promu grand officier de la Légion d'honneur le 12 août 1853. Le 30 décembre 1855, la Grand-croix de la Légion d'honneur lui fut remise.

RELIGION / FRANC-MACONNERIE :

Troplong avait un profond respect des idées religieuses².

ORIGINE / PARENTE / ALLIANCE :

Les parents de Troplong vécurent peu de temps à Saint-Gaudens. A partir de 1798, ils s'installèrent à Toulouse, rue de la Balance, avant de s'établir à Sorèze dans le Tarn. Arnaud-Polyeucte, son père, était professeur d'humanités au collège de Sorèze. La mère de Troplong se nommait Marie-Louise Dauzat.

Troplong avait un frère, Jean-Marie-Edouard, né le 27 juin 1798, et une sœur, Jeanne-Hélène-Elisabeth. Jean-Marie-Edouard Troplong fut licencié en droit en 1822. Il exerça la profession d'avocat à Bordeaux. Puis, il fut nommé procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux. Il fut également nommé président de chambre à la Cour d'appel de Nîmes le 11 février 1850. Deux ans plus tard, il revint à Bordeaux pour la présidence de chambre de la Cour d'appel. Jean-Marie-Edouard Troplong était également conseiller municipal à Bordeaux.

Jeanne-Hélène-Elisabeth se maria à Jean Julien Martial Troplong qui était son cousin. Ce dernier était maire de la ville de Montferrand et négociant. Ils eurent un fils le 31 août 1840, Jean-Marie, Casimir, Edouard. Licencié en droit en 1863, il fut nommé substitut en 1865 à Pontoise³. Julien Troplong avait également un fils d'un premier mariage, Guillaume Nicolas Octave, qui fut substitut à Corte, puis substitut du procureur général près la Cour d'appel de Riom en 1855, et avocat général à Poitiers en 1857.

Troplong épousa Maria Antonia Lota⁴, fille du premier mariage de Maria Mattea Podesta qui s'était remarié à Charles Giraud, le 30 juillet 1827. Raymond Théodore Troplong et son épouse vécurent à Nancy⁵. Le 11 janvier 1828, ils eurent une fille, Joséphine Marie Louise, qui décéda le 21 octobre 1839⁶.

RELATIONS :

¹ Napoléon III lui rendit visite peu de temps avant sa mort. *Le Moniteur Officiel* fait le récit en 6 colonnes des funérailles de Troplong, décédé l'avant-veille : « Le cortège militaire, formé de régiments de toutes armes, ressemblait à un corps d'armée, et celui des autorités civiles fatiguait par sa longueur les yeux des spectateurs ». *Le Moniteur Officiel*, T. XV, p. 23. La cérémonie eut lieu le 6 mars. Il fut inhumé le 9 mars.

² Rodière A., *Les Grands juristes*, Toulouse, 1874, p. 493. voir le *Recueil de l'Académie*, année 1862, p. 29.

³ Le 4 septembre 1870, il démissionna puis demanda sa réintégration. Marie-Antoinette Troplong intervint auprès du Maréchal Mac-Mahon. Cependant Edouard Troplong ne fut pas réintégré dans ses fonctions.

⁴ Marie-Antoinette Troplong décéda le 4 janvier 1881.

⁵ Ils furent domiciliés tout d'abord rue d'Alliance, puis rue de la Source.

⁶ Troplong, son épouse (Marie-Antoinette) et leur fille reposent au cimetière de Plombières-les-Bains.

Des rapports de confiance s'établirent entre Troplong et Napoléon III qui l'appela près de lui en sa qualité d'éminent jurisconsulte.

A Bastia, il côtoyait les magistrats : Arrigli, Desclaux, Frétel, Pasqualini, et Tamiet.

Des liens d'amitié l'unissaient à Jacques-Pierre-Charles Abbatucci⁷ et Charles Giraud (conseillers à la Cour), mais également à Théophile Gautier.

TRAITS DE CARACTERE :

Ses œuvres rencontrèrent un vif succès et apportèrent une grande notoriété à Troplong. Ce qui le démarquait des auteurs de son époque était la qualité de ses préfaces. Ainsi, Demolombe déclarait que la publication d'un nouvel ouvrage de Troplong représentait un « événement important »⁸.

Gaudemet déclarait à propos de Troplong que celui-ci se caractérisait par : « la volonté d'apprendre, et aussi l'ambition de réussir »⁹. Ses qualités de juriste se firent remarquer lors d'affaires délicates traitant notamment de la question de la domanialité publique liée au droit féodal en 1832.

Troplong apparaît comme un « auteur de transition », dans la mesure où il montrait les liens entre le droit moderne, l'ancien droit français et le droit romain. Troplong apparaissait à la fois comme « exégète, jusnaturaliste, historien, philosophe »¹⁰. Il accordait une place importante à l'histoire dans ses ouvrages.

Certains apportèrent des critiques aux œuvres de Troplong. Il lui était ainsi reproché des contradictions notamment dans sa méthode.

⁷ Conseiller de Louis-Napoléon Bonaparte, il joua un rôle important lors du coup d'Etat de 1851. Abbatucci fut nommé Garde des Sceaux par Louis-Napoléon Bonaparte en 1852.

⁸ Giudicelli A., *Biographie expliquée de Raymond-Théodore Troplong*, p.13.

⁹ Giudicelli A. , *op. cit.*, p. 9.

¹⁰ Giudicelli A. , *op. cit.*, p. 2.

II. VIE PROFESSIONNELLE

ETUDES :

1. secondaires :

Troplong fut élève au collège de Sorèze (Tarn).

2. supérieures :¹¹

Il ne disposait pas de moyens suffisants pour suivre de longues études. C'est ainsi qu'il dispensa des cours en qualité de maître d'études au sein d'un collège. Il travailla également à la préfecture de l'Indre.

3. thèse soutenue :

4. agrégation :

ACTIVITES :

1. Enseignement :

a. carrière :

b. Direction de thèses :

2. Pratique :

Troplong fut employé à la préfecture de Châteauroux, puis il fut reçu avocat sous la Restauration. Le 4 mars 1819, il fut nommé procureur du Roi à Sartène en Corse. Puis le 1^{er} septembre 1819, il exerça les mêmes fonctions au tribunal de Corte. Il fut nommé substitut du procureur général à Bastia le 28 juillet 1820. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1822¹².

Le 4 décembre 1822, Troplong fut nommé substitut du procureur général d'Alençon où il demeura pendant un an. Puis, il exerça la profession d'avocat général à Bastia à partir du 15 octobre 1823 jusqu'en 1825. Le 1^{er} septembre 1825, il fut nommé avocat général à la Cour royale de Nancy, où il fonda sa réputation de légiste dans un procès de domanialité en 1832.

Le 6 octobre 1832, il fut président de deuxième chambre à la Cour de Nancy, avant d'être nommé conseiller à la Cour de cassation le 12 novembre 1835. Puis, Troplong obtint la première présidence de la Cour d'appel de Paris le 22 décembre 1848.

Le 18 décembre 1852, il fut nommé premier président de la Cour de cassation en remplacement de Portalis.

3. Politique :

Le 4 juillet 1846, Troplong fut appelé à la Chambre des Pairs. Il s'opposait au ministère Guizot et à la monarchie de Juillet. Il se posa en défenseur du droit de propriété et s'opposa à un projet de loi concernant l'impôt sur les successions lors des séances de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Il obtint un siège au Sénat le 20 janvier 1852. Il en devint vice-président, puis président. Au cours des débats, il se présenta en faveur du *sénatus-consulte* concernant le rétablissement de la dignité impériale.

¹¹ La formation supérieure de Troplong n'est pas certaine. Certains affirment que Troplong ne fut pas licencié en droit. Giudicelli A. , *op.cit.*, p.5.

¹² Il connut essentiellement des affaires civiles. On note, cependant, des réquisitions rédigées par Troplong le 16 mars 1821 concernant l'affaire Jean Antoine Leoni et Don Pierre Battaglini à propos d'une tentative de meurtre.

Il était un admirateur de Napoléon Ier. Le 6 novembre 1852, Troplong rédigea un rapport sur la proposition relative au rétablissement de l'Empire, forme monarchique. Ce rapport, concernant l'Empire, indiquait qu'« il avait les avantages de la République sans en avoir les inconvénients »¹³.

Puis il rédigea un rapport sur les sénatus-consultes qui, par modification de la Constitution, donnaient une étendue nouvelle aux attributions financières du gouvernement en restreignant l'intervention du Corps législatif au vote du budget par ministère.

Il participa à l'élaboration de la Constitution de 1852. Troplong siégea au Conseil privé de l'Empereur à partir du 1^{er} février 1858.

3. Arts et lettres :

Troplong se passionnait pour l'étude de l'histoire, des langues anciennes, du droit romain et de l'ancien droit français. Il s'intéressait à la littérature, aux arts et plus particulièrement à la musique¹⁴.

5. Sociétés savantes :

Troplong entra à l'Institut le 12 novembre 1840. Il fut nommé à l'Académie des Sciences Morales et Politiques pour la section législation en remplacement de Pierre Daunou.

Puis, le 3 janvier 1846, il fut élu à l'unanimité moins cinq voix, vice président de l'Institut pour l'année courante.

Membre supérieur de l'Instruction publique, il devint membre du Conseil supérieur des prisons le 1^{er} février 1858.

6. Collaboration à des revues :

Troplong rédigea divers articles dans la *Revue de législation et de jurisprudence* ou *Revue Wolowski*.

INTERNATIONAL :

¹³ Hoefler, *Nouvelle biographie Générale*, 1852, page 671.

¹⁴ C'est ainsi qu'il rédigea un article dans la *Revue contemporaine*, le 31 décembre 1858, concernant *l'Armide* de Gluck.

III. PUBLICATIONS

OUVRAGES :

De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barois mouvant et de l'inaliénabilité de leur domaine dans cette partie de leur Etats, Grimblot, Nancy, 1832.

Droit civil expliqué, Librairie de jurisprudence de H. Talier, Bruxelles, 1833-1835.

Des privilèges et hypothèques ou commentaires du titre XVIII du livre III du Code Civil, Hingray, Paris, 1833.

Commentaire de la vente, 1833.

De la vente ou commentaire du titre VI du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1834 (5^{ème} éd. mise en rapport avec la loi du 23 mars 1855 sur la transcription, Paris, 1856).

La prescription ou Commentaire du titre XX du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1835.

De la nécessité de réformer les études rhétoriques applicables au droit français

De la prescription ou commentaire des titres XX du livre III du Code civil, Paris, 1835.

De l'échange et du louage, commentaire des titres VII et VIII du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1840.

De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains, Hingray, Paris, 1843.

Du contrat de société civile et commerciale, ou Commentaire du titre IX du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1843.

Des pouvoirs de l'Etat sur l'enregistrement d'après l'Ancien Droit public français, Hingray, Paris, 1844.

Du prêt : commentaire du titre X du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1845.

Du dépôt et du séquestre et des contrats aléatoires: commentaire des titres XI et XII du Livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1845.

Du mandat : commentaire du titre XIII du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1846.

Du cautionnement et des transactions : commentaire des titres XIV et XV du Livre III du Code Civil, Hingray, Paris, 1846.

Contraintes par corps en matière civile et de commerce : commentaire du titre XVI du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1847.

Du nantissement, du gage et de l'antichrèse : commentaire du titre XVII du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1847.

De la propriété d'après le Code civil, Pagnerre, Paris, 1848.

Du contrat de mariage et des droits respectifs des époux : commentaire du titre V du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1850.

Des donations entre vifs et des testaments : commentaire du titre II du livre III du Code civil, Hingray, Paris, 1850.

Table alphabétique et analytique du commentaire du titre V du livre III du Code civil, du contrat de mariage et des droits respectifs des époux, Table publiée avec la seconde édition de l'ouvrage, Hingray, Paris, 1851.

Du principe d'autorité depuis 1789, les marchands de nouveautés, Paris, 1853.

ARTICLES :

Dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence* :

« Opinion sur le traité des droits d'enregistrement, de timbres et d'hypothèques de MM. Championnière et Rigaud », T. X, juin et juillet 1839.

« Les origines de la féodalité ».

« Réfutation des systèmes historiques de Dumoulin, de Loyseau et Daguesseau ».

Dans la *Revue contemporaine* :

« L'Armide de Gluck », Paris, 1859.

AUTRES (Plaidoiries et consultations, cours, discours, affiches électorales, etc.) :

Assemblée législative :

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale formée par M. le Procureur général, séance du 29 janv. 1850, Assemblée législative, T. VII., Paris, 1850, n° 770.

Discours :

Audience solennelle de rentrée du 10 novembre 1849 de la Cour d'appel de Bordeaux, impr. des ouvriers associés, Bordeaux, 1849.

Discours prononcé à l'audience de la Cour d'appel de Paris le 5 novembre 1849 pour l'institution de la Cour, impr. de Wittersheim, Paris, 1849.

Développements présentés par M. le premier Président Troplong à l'appui de la proposition concernant les enfants confiés à l'Assistance publique, Sénat, Propositions n°1 "bis", session de 1856.

Allocution de Troplong à l'occasion de la mort de Monsieur le Duc de Tascher la Pagerie et de Monsieur le Premier Président Thorigny, prononcée au Sénat, séance du 5 février 1869, Sénat éd. scientifique, Paris, 1869.

Préfaces :

De l'échange et du louage

Rapports :

Cours de droit public et administratif par Monsieur E. Laferrière, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, Cosson, Paris, 1842.

Observations de la Cour de cassation sur l'article 22 du projet de loi rédigé par une commission nommée par le gouvernement provisoire, Impr. de Crapelet, Paris, 1848.

Documents historiques relatifs au rétablissement de l'Empire - Discours de Sa Majesté le Prince Président, Impr. de P. Dupont, Paris, 1852.

Série de pièces relatives à la gestion du consulat général de l'Inde par M. Troplong, datées du 9 octobre 1873 au 15 avril 1874, Ministère des affaires étrangères, Direction des consulats et affaires commerciales, n° 38..., impr. de Raçon, Paris, 1874.

IV. SOURCES

SOURCES MANUSCRITES :

SOURCES IMPRIMEES :

Galerie nationale des notabilités contemporaines, Paris, 1850-1851.

La grande encyclopédie, T. I, p.428.

Tribunal et Cour de cassation : Notices sur le personnel (1791-1879), Paris, 1879.

BEDARRIDE (J.), « Etude de législation », extrait de la *Revue judiciaire du midi*, Montpellier, 1868.

BOIVIN CHAMPEAUX (M.), *Considérations sur les préfaces des oeuvres de Monsieur Troplong*,

CHARMONT (J.) et CHAUSSE (A.), *Les interprètes du Code civil, Le Livre du Centenaire*, T. I, Paris, 1904, pp.133-172.

CORNELLY, *Biographie de Raymond Troplong*, Discours de rentrée à la Cour de cassation, Paris, 1869.

DANTES (A.), *Dictionnaire biographique des hommes les plus remarquables*, Boyer, Paris, 1875.

DUFOUR (E.), *Monsieur Troplong, son oeuvre et sa méthode*, Paris.

FEHS (F.-J.): *Biographies universelles des musiciens*, 2^{ème} édition, Paris, 1878.

GIUDECELLI (A.), *Biographie expliquée de Raymond-Théodore Troplong*.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*, T., 1852, p. 670.

LACAINE (A.-V.) et LAURENT(H.-C), *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^{ème} siècle*, 1844-1866.

LAURENT(F.), *Cours élémentaires de Droit civil*, Bruxelles, T. I, Paris, 1878.

MOURLON (F.), *Examen critique de Monsieur Troplong*, Paris, 1855.

QUERARD (J.-M.) et BOURQUELOT, *La littérature française contemporaine*, Paris, 1842.

ROBERT(A.), COUGNY (G.), *Dictionnaire des parlementaires français du 1^{er} mai 1789 au 1^{er} mai 1889*, Bourloton, Paris, 1889-1890.

RODIERES(A.), *Les Grands jurisconsultes*, Toulouse, 1874, pp. 485-496.

VAPEREAU (L.-G.), *Dictionnaire universel des contemporains*, 6^{ème} éd., 1893.

Mise en ligne : 14 décembre 2004

Dernière mise à jour : 19 décembre 2005

D'après V. Schmitt-Gallard

Revu et complété par G. Sampaio.